

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en
matière de convention de stage au
Chef du Département Génie Industriel
et Maintenance**

DAJ-2024.07.17.84

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Philippe MARTINEZ**, Professeur certifié, Chef du département Génie industriel et maintenance de l'IUT de Saint-Nazaire, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2024, de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de la composante et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

La Délégente,

Vu et pris connaissance

Le

Le Déléataire,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Philippe MARTINEZ

*Chef du département Génie industriel et maintenance
de l'IUT de Saint-Nazaire*

Transmis à la Rectrice le

Affiché le